



DATE DE PUBLICATION : 1<sup>er</sup> septembre 2023

Le directeur régional  
Bretagne

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des services à l'économie et du réseau, à **M. Hervé MATTEI**, directeur régional de Bretagne, le 1<sup>er</sup> mars 2023 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Hervé MATTEI**, Directeur régional et de **M. Jean-Luc RAFFRAY**, adjoint au Directeur régional de Bretagne, délégation est donnée à **Mme Virginie LASSERRE-IBORRA**, responsable du centre de traitement partagé surendettement (CTPS) de la succursale de Rennes, et en cas d'absence ou d'empêchement à **Céline PAULETIG** et à **Sylvie FLOCH-LAIME**, ses adjointes, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice de l'activité du CTPS.

Fait à Rennes, le 1<sup>er</sup> septembre 2023

Hervé MATTEI